

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020 à 11h

Affiché le

ID: 064-200064166-20200723-2020_E5-DE

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, les membres du Comité BOUEILH BOUEILHO LASQUE, sous la présidence de Mme Michèle PLANTE,

Nombre de délégués	21	Membres présents :
En exercice	21	Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann, excusé), , Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M. LECHON Alain, M. LESCOILLES Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. PISSONDES Alex (suppléant de Mme DUPLANTIE Marie-Claude, excusée), Mme PLANTE Michèle, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie
Présents	20	Etalent excusés :
Dont suppléants	3	Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, M. CANIZARES Yann,
Dont représentés	0	Etait absente :
Votants	20	Mme POUBLAN FAIXO Sandra
Dont pour	20	Secrétaire de séance : Noémie VOEGELI
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
Date convocation :	15/07/2020	

N°2020_E5 - CREATION DE TROIS EMPLOIS PEC A TEMPS NON COMPLET

RAPPORT

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Mme la Présidente propose au Comité Syndical de créer trois emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs

regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Mme la Présidente propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et de trois contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra

être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il est précisé que ces deux emplois sont créés pour une durée hebdomadaire :

- Emploi école maternelle de GARLIN : 20h annualisées (20/35°)
- Emploi école élémentaire de GARLIN : 25h annualisées (25/35°)
- Emploi groupe scolaire de DIUSSE : 20h annualisées (20/35°)

étant entendu que la participation de Pôle Emploi est plafonnée à 20h hebdomadaires

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de créer pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 trois emplois dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».

PRECISE - que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

- que la durée hebdomadaire de travail est fixée à :
 - Emploi école maternelle de GARLIN : 20h annualisées (20/35°)
 - Emploi école élémentaire de GARLIN : 25h annualisées (25/35°)
 - Emploi groupe scolaire de DIUSSE : 20h annualisées (20/35°)
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tout document s'y rapportant

Pour extrait conforme,

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente,

Michèle PLANTE


SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
3 rue Firmin GACARISSE - 64 330 GARLIN
05.69.04.70.64 - contact@sivosgarlin.fr

